



TENU DE TRAVAIL JAMAIS DONNE

Par **celia6213**, le **16/01/2015** à **16:50**

bonjour

je suis technicienne de surface dans une entreprise qui fait bardage couverture ect... je voudrais savoir si le patron est obligé de me donner des vêtements de travail pour mon métier ? car je suis la seule technicienne de surface dans l'entreprise MERCI

Par **moisse**, le **16/01/2015** à **17:25**

Bonsoir,

Il est difficile de vous répondre entre les moyens de protection individuel et les tenues de travail.

Vous devez consulter votre convention collective soit au tableau d'affichage, soit en ligne en vous référant au numéro ou au nom porté sur votre bulletin de salaire/contrat de travail.

Par ailleurs vous ne précisez pas si le reste du personnel est doté de vêtements de travail avec port obligatoire et usage d'un vestiaire.

Par **celia6213**, le **03/02/2015** à **16:10**

bonjour

le reste du personnel on bien leur tenu chaussures blouson ect.. il y a que moi qui n as pas de tenu .

Et pour la convention collective il n y a rien d afficher a mon entreprise et en ligne comme vous le marquer je ne voie pas sur quel site je pourrais voir sa

merci de vos réponses

Par **moisse**, le **03/02/2015** à **18:46**

Bonsoir,

Sur votre fiche de paie pour le libellé et ici pour le texte complet.

<http://www.legifrance.gouv.fr/initRechConvColl.do>